



VILLE DE TRÉLISSAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil municipal... : 30 novembre 2023
 Date d'affichage de la convocation..... : 30 novembre 2023

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis COLBAC, Maire.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
 - Présents : 21
 - Représentés : 5
 - Votants : 26

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, Mme Méloë COLBAC, M. Olivier GEORGIADES, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAS, Mme Monique RAT, Mme Jeanine DELPIT, M. Francis CHRISTMANN, M. Fabrice FAUVET, Mme Mariette LAVIGNE, Mme Christine CONORD, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Jean-Christophe EYRAUD, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Audrey ROUCHE, M. Christian LONGRO,

EXCUSÉS : M. Daniel SAINT-ANDRÉ (mandataire M. Francis CHRISTMANN), M. Philippe JOLIVET (mandataire M. Fabrice FAUVET), M. Laurent BARBEZIEUX (mandataire Mme Méloë COLBAC), M. Dorian CLUZEAU (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Mathieu NABOULET, Mme Nathalie SALOMON et Mme Ludivine DECABRAS.

Mme Jeanine DELPIT a été nommée Secrétaire de séance.

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024

Résultat du vote

• VOIX POUR : 25
 • VOIX CONTRE : 0
 • ABSTENTIONS : 1

Le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier de l'année doit être annexé au budget primitif et soumis à l'approbation du Conseil municipal :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2024				
1^o Filière administrative				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ATTACHÉS TERRITORIAUX	Ingénieur principal	1	1	Temps complet
	Fonction Directeur Général des Services de la Ville			
	Attaché principal	1	1	Temps complet

RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
	Rédacteur	2	2	Temps complet
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14	14	Temps complet
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	1	Temps complet
			1	Temps complet (80%)
			0	Vacant (Temps complet)
TOTAL		22	21	
2° Filière culturelle				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX	Bibliothécaire	1	1	Temps complet
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Temps complet
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2	2	Temps complet
TOTAL		5	5	
3° Filière technique				
Cadres d'emplois	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
INGÉNIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur	1	1	Temps complet
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet (60%)
	Technicien	1	1	Temps complet
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de maîtrise principal	9	8	Temps complet
			0	Vacant (Temps complet)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	27	24	Temps complet
			0	33,6h
			0	Vacant (Temps complet)
			0	Vacant (Temps complet)
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	11	9	Temps complet
			0	Vacant (Temps complet)
			0	Vacant (Temps complet)
			0	Vacant (Temps complet)
Adjoint technique	19	15	Temps complet	
		1	28h	
		0	Vacant (Temps complet)	
		0	Vacant (Temps complet)	
			0	Vacant (temps complet)
TOTAL		68	60	
4° Filière sportive				

Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	Temps complet
OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Opérateur qualifié des APS	1	0	Vacant (Temps complet)
	Opérateur Ppal des APS	1	1	Temps complet
TOTAL		4	3	

5° Filière Animation

Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
	Animateur	1	1	Temps complet
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAUX	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	4	Temps complet
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	2	Temps complet
			1	26h
			1	12.12h
			0	Vacant (Temps complet)
	Adjoint d'Animation	8	6	Temps complet
			0	Vacant (Temps complet)
0			Vacant (Temps complet)	
TOTAL		19	16	

6° Filière Sociale

Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois créés	Nombre de postes pourvus	Temps de travail
AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	3	3	Temps complet
TOTAL		3	3	
TOTAL GENERAL		121	108	

TOTAL GÉNÉRAL DES EMPLOIS PERMANENTS121 dont 108 pourvus

7° CONTRATS			
Chef de Cabinet	1	CDD	35h
Services civiques	2	CDD	28h
		CDD	24h
Contrat d'apprentissage	1	CDD	35h
PEC	2	CDD	35h
Contrats accroissement activité	2	CDD	35h
	2	CDD	20h
	1	CDD	4.67
	1	CDD	3.56
	1	CDD	4.85
	1	CDD	2.62
Contrat de projet	1	CDD	35h
Contrats de remplacements	15	CDD	variables

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur, **M. Éric LELOGEIS**, Adjoint aux finances et aux ressources humaines ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** LE TABLEAU DES EFFECTIFS CI-DESSUS ÉTABLI AU 1^{ER} JANVIER 2024,
- **DÉCIDE** D'AFFECTER LES CRÉDITS NÉCESSAIRES A LA RÉMUNÉRATION ET AUX CHARGES SOCIALES CORRESPONDANT AUX EMPLOIS ET GRADES AINSI ARRÊTÉS ET INSCRITS AU BUDGET DE L'EXERCICE CORRESPONDANT.

Fait à TRÉLISSAC, le 8 décembre 2023

La Secrétaire de séance

Jeanine DELPIT

Le Maire

Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

- ↳ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le : 1 1 DEC. 2023
- et
- ↳ de sa publication électronique sur le site de la commune le : 1 1 DEC. 2023

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.